

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 16 octobre 2020

Lancement de mes-placements Avenir

mes-placements.fr innove pour les épargnants avec un nouveau contrat d'assurance vie assuré par Suravenir, pour apporter des solutions adaptées à chacun, dans un contexte inédit pour l'épargne des Français.

Pour répondre aux besoins des épargnants, mes-placements.fr et Suravenir lancent mes-placementsavenir, un contrat d'assurance vie qui propose 3 profils de gestion innovants disponibles en avant-première sur Internet, pilotés par 3 experts : Primonial REIM, Active Asset Allocation et Amiral Gestion.

Accessible dès 500 €, mes-placementsavenir est un contrat accessible à tous ceux qui souhaitent une assurance vie à la fois clé en main et novatrice. Avec sa nouvelle offre de mandat d'arbitrage⁽¹⁾, mes-placementsavenir apporte des solutions aux épargnants qui cherchent du rendement avec un risque maîtrisé et qui souhaitent pouvoir déléguer la gestion de leur contrat.

Le mandat d'arbitrage : 3 profils distribués uniquement chez mes-placements.fr en 2020

- **Profil Conviction Immobilier, géré par Primonial REIM – Un mandat à dominante immobilière** piloté par un des principaux gérants d'actifs immobiliers en France et en Europe, avec pour objectif de délivrer une performance régulière. Ce mandat est investi à 20 % sur le fonds en euros Suravenir Rendement.
mes-placementsavenir est le seul contrat Internet à proposer ce mandat d'arbitrage.
- **Profil Active Control ETF, géré par Active Asset Allocation – Un nouveau mandat 100 % ETF** proposé par une fintech à l'expertise reconnue dans le conseil en allocation d'actifs.
- **Profil Entrepreneurs Investis, géré par Amiral Gestion** – Un mandat investi en grande majorité dans la gamme de fonds Sextant.
Ce mandat est disponible exclusivement chez mes-placements.fr.

Les autres atouts du contrat mes-placementsavenir

- Un investissement possible en **gestion libre et/ou en gestion pilotée (mandat d'arbitrage)**
- **Deux fonds en euros parmi les meilleurs du marché : 2,40 % nets de frais de gestion en 2019 pour le fonds en euros Suravenir Opportunités** (hors prélèvements sociaux et fiscaux, accessible à hauteur de 50 % maximum, le solde devant être investi en Unités de Compte⁽²⁾) et **1,60 % nets de frais de gestion pour le fonds en euros Suravenir Rendement** (hors prélèvements sociaux et fiscaux, accessible à hauteur de 70 % maximum, le solde devant être investi en Unités de Compte⁽²⁾)
- Une gestion libre qui donne accès à **plus de 550 supports**⁽²⁾ (SCPI, SCI, OPCV, Sicav/FCP, etc.) (voir conditions d'accès dans la notice)

- Une **politique tarifaire compétitive et attractive** : aucun frais d'entrée, de versements et de sortie ; aucun frais sur les arbitrages ; 0,60 % de frais de gestion annuels sur les fonds en euros et sur les Unités de Compte⁽²⁾
- Une souscription **100 % en ligne** où l'épargnant est guidé et conseillé tout au long de son parcours

Les clients de [mes-placements.fr](#) détenteurs d'un contrat d'assurance vie [mes-placementsretraite](#) assuré par Suravenir pourront transférer leur contrat vers [mes-placementsavenir](#), nouveauté majeure de la loi Pacte au bénéfice des épargnants.

Bernard le Bras, Président du Directoire - Suravenir

« Nous sommes fiers d'accompagner [mes-placements.fr](#) dans leur volonté d'innovation constante.

[mes-placementsavenir](#) est une offre complète et innovante qui répond à l'attente des épargnants. Ma conviction aujourd'hui est que l'avenir de l'assurance vie passera par le mandat d'arbitrage. »

Stéphanie Lacroix, Directrice Générale – Primonial REIM

« Ce nouveau contrat témoigne des synergies développées entre Suravenir, [mes-placements.fr](#) et Primonial REIM en vue de proposer une offre innovante aux épargnants. Grâce à notre parfaite connaissance des différents marchés immobiliers en France et en Europe, nous sommes en capacité de sélectionner les meilleures opportunités pour restituer la performance immobilière aux investisseurs. L'immobilier a démontré au cours de son histoire, sa capacité à résister aux crises mondiales, faisant de cette classe d'actifs une valeur refuge et un investissement de long terme. »

Eric Girault, Président-Fondateur - [mes-placements.fr](#)

« Avec ce nouveau contrat, [mes-placements.fr](#) démontre sa capacité à sans cesse innover pour tous les épargnants. Face à la chute des taux des fonds en euros, [mes-placementsavenir](#) propose un choix de mandats de gestion pilotée aux caractéristiques propres et facilement identifiables. Son objectif : répondre aux besoins de nos clients qui souhaitent accéder à de meilleures performances sur le moyen-long terme.

Un grand nom de la gestion immobilière, l'efficacité de l'allocation d'actifs avec des ETF et le savoir-faire d'un fleuron de la gestion française : voilà une offre complète de mandats pour nos clients déçus des rendements en baisse des fonds en euros. Notre ambition à travers [mes-placementsavenir](#) est d'apporter des réponses efficaces pour leur épargne, tout en respectant leur appétence au risque. Nous sommes fiers de proposer en avant-première aux épargnants ce contrat assuré par notre partenaire Suravenir et appuyé par des experts de l'allocation d'épargne. »

À propos de mes-placements.fr

Créée en 1999, mes-placements.fr est une société de conseil en gestion de patrimoine dédiée aux particuliers. Précurseur de l'épargne et de l'assurance-vie en ligne, elle conçoit et/ou choisit des produits d'épargne, de retraite et de défiscalisation sélectionnés auprès d'assureurs et de sociétés de gestion de qualité afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. L'engagement de mes-placements.fr est de permettre à ses clients d'accéder aux meilleurs produits d'épargne, dans les meilleures conditions financières avec l'expertise et le conseil d'une équipe dédiée. mes-placements.fr compte plus de 30 000 clients et 1,4 milliard € d'encours.

Contacts presse mes-placements.fr

Émilie GRIZZETTI - Responsable Marque & Communication - 06 33 90 64 36 - emg@mes-placements.fr

Éric GIRAULT – Président & Fondateur - 01 47 20 33 00 - eg@mes-placements.fr

Retrouvez l'ensemble de l'actualité de mes-placements.fr sur le site Internet mes-placements.fr  

A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du groupe Arkéa. Au 31 décembre 2019, Suravenir affiche plus de 45 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie et une collecte brute en progression qui s'élève à plus de 4,8 milliards d'euros. Suravenir et ses 305 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers, et autres grands partenaires. www.suravenir.fr

Contact presse Suravenir

Katell Piriou – 06 21 68 17 91 – katell.piriou@suravenir.fr - @suravenir

mes-placements.fr est une marque de Finance Sélection, SAS au capital de 126 320 €, RCS de Paris B 424 354 223, SIREN N°424 354 223 enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 001 799 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris CEDEX 09 et de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris CEDEX 02.

mes-placements Avenir est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances, et présenté par mes-placements.fr, en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07001 799, www.orias.fr). L'autorité de contrôle de Suravenir et de mes-placements.fr est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris CEDEX 09.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

(1) Les mandats d'arbitrage ont recours à des investissements en Unités de Compte, qui présentent un risque de perte en capital.

(2) Les Unités de Comptes présentent un risque de perte en capital.